



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Sports

Le Ministre

Luxembourg, le 11 mars 2020

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
43, boulevard F.D Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Objet : Question parlementaire n°1824 du 4 février 2020 de l'honorable député Gusty Graas

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la réponse à la question parlementaire n°1824.

Je vous prie de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch

Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre des Sports à la question parlementaire n° 1824 du 4 février 2020 de Monsieur le Député Gusty Graas concernant l'interdiction du jeu de tête pour jeunes footballeurs.

Le Gouvernement, qui a pris note de la décision de la fédération écossaise de football de recommander à ses clubs de ne pas pratiquer le jeu de tête lors des entraînements des joueurs de moins de 12 ans (Scottish FA Heading Guidelines), se montre généralement très attentif à toute étude scientifique touchant de près ou de loin à la santé des sportifs.

Dans la littérature médicale, il n'y a cependant pas de lien causal établi entre la réalisation de têtes au football et un risque accru de démence plus tard. L'étude de l'université de Glasgow a comparé les cas de 7676 joueurs ayant évolué d'antan dans les ligues professionnelles écossaises, tous nés avant 1977, avec une population témoin de 23.028 personnes. La recherche a montré, d'une part, que les anciens footballeurs ont une espérance de vie plus longue que la moyenne, mais qu'en contrepartie ils ont trois fois et demie plus de chances d'être atteints de démence en vieillissant, sans que la cause exacte soit établie, par manque d'études, et pourrait par conséquent être lié à d'autres facteurs de mode de vie. Toujours concernant cette étude, il faut noter que depuis les années soixante, soixante-dix, la constitution des ballons a considérablement changé. En effet, alors que le poids des ballons de l'époque pouvait passer de 390 grammes à près de 600 grammes par temps de pluie, la technologie actuelle permet d'alléger considérablement les ballons devenus imperméables.

En ce qui concerne les blessures à la tête chez les enfants qui pratiquent le football, elles sont dues avant tout au contact entre joueurs. Le ministère de la santé ne dispose cependant pas de chiffres au sujet du nombre de commotions cérébrales constatées auprès de jeunes footballeurs au Luxembourg, comme ces données ne font pas l'objet d'une surveillance épidémiologique. La Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) y apporte en revanche une attention toute particulière en s'orientant notamment au protocole de détection des commotions «Sports Concussion Assessment Tool 2 », dit SCAT2. Ledit protocole, en permanente évolution, rediscuté tous les quatre ans aux réunions internationales et intersports dans lesquelles s'implique la Fédération internationale de football (FIFA), était jusqu'à présent mis à disposition des entraîneurs en formation à partir du niveau UEFA-B [EQF4] et le sera désormais à partir de la formation Grassroots Fundamentals [EQF2].

Toujours suivant les informations récoltées auprès de la FLF et plus précisément auprès de la structure de formation des entraîneurs, il est à noter qu'au Luxembourg l'entraînement du jeu de tête n'est préconisé qu'à partir de l'âge de 13 ans, au plus tôt, et ce en suivant méthodiquement la pratique d'apprentissage mise à disposition. Pour tout formateur désireux de débiter cet apprentissage plus tôt, il est vivement conseillé d'utiliser des ballons spéciaux, soit en mousse ou en caoutchouc léger. Le but n'étant, de toute façon, pas d'interdire, d'une manière générale, le jeu de tête mais d'apprendre aux enfants à le faire correctement. D'autre part, il est à noter que, d'une manière générale, les réformes des modes de jeu moderne dans les catégories de jeunes, amènent à ce que les séances spécifiques de jeu de tête ne soient plus d'actualité, du moins jusqu'à l'âge de 16 ans, favorisant le jeu au sol et l'apprentissage des techniques y relatives, comme c'est d'ailleurs le cas dans nos pays voisins. Finalement, la commission médicale de l'Union européenne des associations de football (UEFA) préparerait actuellement des recommandations pour limiter les risques du jeu de tête chez les enfants, il n'y serait pas question d'interdiction du jeu de tête.